

15

1705 April 12., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE] PUY-SIEUX, AN [DEN ZUGER AMMANN BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"J'ay reçu, à mon arrivé icy, la lettre que vous avez pris la peine de m'ecrire du 7. de ce mois. rien n'est plus obligeant, que tout ce qu'elle contient, tant sur ce qui me touche, que sur ce qui regarde M. [Jean Rousseau, Sieur] de S.^{te} C o l o m b e [Secrétaire d'Ambassade]. Je vous en fais mille remercim.^{ts} ..., et Je vous assure que l'on ne peut être plus sensible que Je le suis a toutes vos honnetetés. Je compte toujours sur votre zele pour le bien du service du Roy [L u d w i g XIV.], et sur votre affection pour ma personne en particulier, ainsy Je suis persuadé que vous serez attentif à votre ordinaire, a tout ce qui pourra avoir le moindre rapport aux Interets de sa Majesté, vous devez en échange, être certain, que Je ne laisseray Jamais echa-per aucune occasion de vous faire plaisir ...".

Original - AH 77, 105-108 - Seiten 107 und 108 leer

16

1705 April 12., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. SECRETAIRE D'AMBASSADE, JEAN ROUSSEAU, SIEUR DE] SAINTE-COLOMBE, AN [DEN ZUGER] AMMANN [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'êcrire du 7^e de ce mois: Je vous rends mille graces de tout ce qu'elle contient: Je commenceray par vous dire que son Excellence [der franz. Ambassador Roger Brulart, Marquis de P u y s i e u x] est de retour en bonne santé ... et qu'elle a écrit a M. vôtre frere [den Zuger Stadt- und Amtsrat B e a t K a s p a r Zurlauben] une Lettre si pressante, pour l'engager a ne point aller a la Diette [gemeint die gemeineidg. Tagsatzung vom 17. April 1705 in Baden, die in der Folge tatsächlich nicht von Beat Kaspar, sondern von Beat Jakob II. Zurlauben besucht wurde]¹, que Je doute qu'il s'obstine a vouloir s'y rendre. Je ne comprends pas d'ou luy peut venir un pareil entêtemens, surtout puisqu'on luy promet qu'il aura la gratification comme a l'ordinaire: L'embarras ou J'ay